

**De :** [Accès à l'information - Laurentides](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande 200797268 V/Réf: E-22-323  
**Date :** 10 juin 2022 10:58:00  
**Pièces jointes :** [7110-15-15-72032\\_biffé.pdf](#)  
[7430-15-01-00359\\_biffé.pdf](#)  
[7610-15-01-04243\\_biffé.pdf](#)  
[7610-15-01-04369\\_biffé.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)  
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)  
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)

---

Madame, Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 24 mai dernier, concernant la propriété située au 85, rue de la Marina, lots 5 700 206 et 5 700 157, Pointe-aux-Anglais.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr15acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr15acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de l'analyse et**  
**de l'expertise des Laurentides**  
260, rue Sicard, bureau 200  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359

HEURE : - Arrivée : 11.00

DATE INSPECTION : 99-06-16

- Départ : 11.30

1. IDENTIFICATION

• LIEU INSPECTÉ	• ADRESSE POSTALE (si différente)
MARINA D'OKA	257 DES ANGES
257 Des anges	OKA
_____	_____
_____	_____

• PLAIGNANT(E):	NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
	art. 53-54	_____
	Rencontré(e) oui [ ] non [ ]	_____

• PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	J. P. AMYOT - prop. de la Marina d'OKA.	_____
	_____	_____

• PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):	PHOTO(S)	CROQUIS	CARTE(S)
	[ ]	[ ]	[ ]
	Nombre _____	# _____	# _____

ÉCHANTILLONS  
 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ] 1. \_\_\_\_\_  
 PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

- BUT(S): aller vérifier le nombre d'emplacements pour bateau que possède la Marina d'OKA.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- À mon arrivée sur les lieux, j'ai rencontré M. Jean Pierre AMYOT, propriétaire de la Marina d'OKA.

- M. AMYOT m'a mentionné que depuis 1973 la marina avait 160 emplacements et qu'une étude d'impact cat. 311 avait été demandée et que tout avait été fait. Le dossier fut gelé, lors de

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359

DATE : 92-06-18  
du rapport

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

la crise d'OKA. Le dossier à ce moment  
était rendu au B.A.P.E., et en raison  
de certaines revendications territoriales  
des MOHAWKS le Cabinet du Ministre aurait  
gelé la procédure.

- M AMYOT m'a aussi mentionné qu'il entendait tenter des poursuites contre le M.F.N.V.I.Q.
- Avec la permission de Monsieur AMYOT j'ai pu visiter la marina et me rendre compte que le nombre d'emplacements était d'approximativement 160.
- La marina est entourée d'une digue recouverte de béton et les quais flotants se retirent pour la plupart à l'intérieur de cette digue.

Rappelons ici que le Q-2, no 9 prévoit l'assujettissement de ces projets au Règlement à la Procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement

SECTION II article 2 de paragraphe

"La construction ou l'agrandissement d'un port ou d'un quai ou la modification que l'on fait d'un port ou d'un quai, sauf dans le cas d'un port ou d'un quai destiné à accueillir moins de 100 bateaux de plaisance ou de pêche,"

11

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359

DATE : 18-06-92  
du rapport.

3. CONCLUSION

- Situation ambiguë
- Le dossier est au BAPE
- Le dossier est gelé pour des causes non-relatives aux impacts sur l'ENV.
- Donc l'agrandissement de la marina n'est pas fait (50 bateaux) et le droit acquis 140+25 est respecté.

4. RECOMMANDATION(S)

- Communiquer avec le Cabinet du Ministre afin de connaître l'état du dossier et surtout le type de réponse à fournir au plaignant.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: DANIEL GERARD

  
(signature)

92-06-18  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR: \_\_\_\_\_

(signature)

(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359

HEURE : - Arrivée : 11.45

DATE INSPECTION : 99-06-16

- Départ : 12.30

1. IDENTIFICATION

LIEU INSPECTÉ

MARINA PLAGE-ROGER  
MARINA St-MARTHE SUR  
LE LAC

ADRESSE POSTALE (si différente)

2 RUE ROGER St-Martin  
30 chemin d'OKA St-MARTHE

PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE  
53-54

TÉLÉPHONE  
53-54

Rencontré(e) oui [ ] non [ ]

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION  
M. et Mme ROGER PLOUFFE  
PLAGE ROGER.

TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) [ ] CROQUIS [ ] CARTE(S) [ ]  
Nombre # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRE(S) [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

BUT(S) : aller vérifier le nombre d'emplacements  
pour bateau que possède la marina  
d'OKA

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- A mon arrivée sur les lieux, j'ai rencontré  
M. Roger <sup>bat</sup> Plouffe, propriétaire de la Marina  
de Plage Roger.  
- M. Plouffe m'a remis la clef afin  
que je puisse faire mon circuit.  
- M. Plouffe m'a aussi mentionné que  
le site était en fait occupé par  
2 marinas.

## RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359DATE : 98-06-18

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

- Marina Plage Roger 99 bateaux - propriétaire  
M. Robert PLOUFFE Marina située à  
l'est - LOTS P 154 - et 155-61 cadastre  
de la paroisse de ST-EUSTACHE, CA 8 juin 1990

- Marina St. Mathie sur le Lac - Président  
Pierre Benoit Forget  
art. 53-54 99 bateaux CA 18 sep. 1990

Les deux marinas sont en fait situées  
sur le même site (une à côté de l'autre)  
et possèdent chacune une entrée par  
accès de deux quais flottants.

- Les 2 marinas ont chacune leur C.A. émis  
par le Dir. des Domaines Hydrographes.

- Le gérant de ces exploitations est <sup>le</sup> fait  
probablement le même soit M. Robert  
Plouffe.

- Sur le terrain, on pourrait penser que c'est  
effectivement une seule marina. Mais les  
deux marinas ne communiquent pas ensemble  
sauf par la voie terrestre

## RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 7430-359DATE : 92.6.18


## 3. CONCLUSION

- PLAGE ROGER 99 emplacements  
et C.A. emis depuis 1990
- Le plaignant doit assimiler les 2  
mairies C.A.D. Plage Roger et  
Mairie Ste Hilde sur le Lac  
Al ya bel et bien 99 emplacements a Plage  
Roger

## 4. RECOMMANDATION(S)

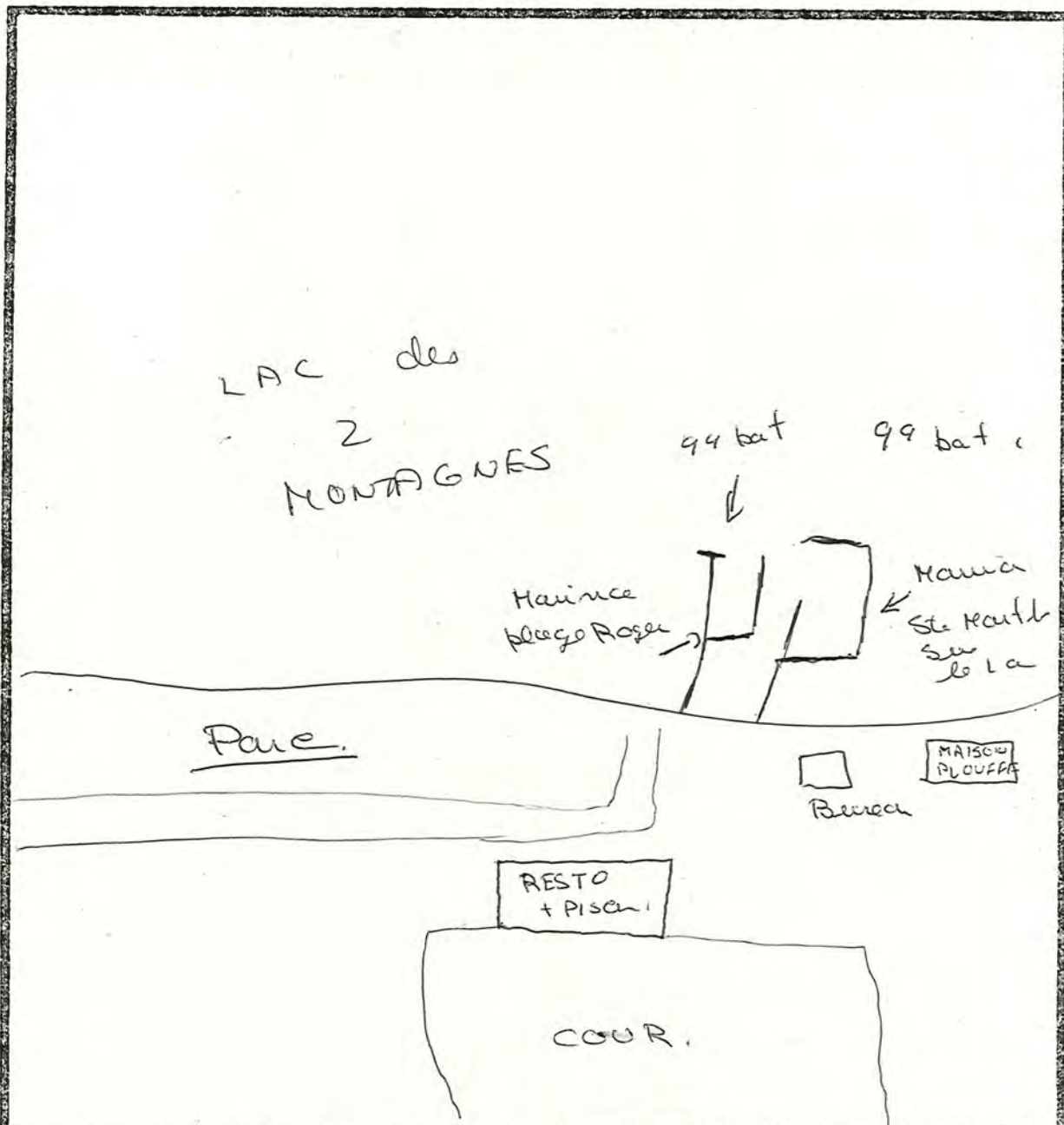
10. transfert du dossier a la Direction  
du Domaine Hydrique  
ou. Repose directement l'informant  
des resultats de l'inspection.

## 5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: DANIEL GERMAIN  92.6.18  
(signature) (date)
- VÉRIFIÉ PAR: \_\_\_\_\_ (signature) (date)
- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

# CROQUIS

E-1



Croquis dessiné par:

NOM: DANIEL GERMAIN

SIGNATURE: [Signature]

DATE: 92-06-18

N/DOSSIER: 7430-359

LIEU: St. Math.

SECTEUR: M.N.

**\*NOTE:**

Les plans sont de poche  
au D. H. J. de que  
et avec E.C.T. d'impa.

DOSR 91-02-15



## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-08-07	Heure de début : 14 h 11	Heure de fin : 16 h 19
Intervention effectuée par : Guillaume Carreau-Lacasse		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200660515	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : H-Pl/Oka/85, rue de la Marina Vérifier le bien-fondé de la plainte du 29 mai 2018 concernant des travaux de remblai en rive, littoral et plaines inondables.		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301321088	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-15-01-00362-00	N° de document : 401728730
But de l'intervention : H-Pl/Oka/85, rue de la Marina Vérifier le bien-fondé de la plainte du 29 mai 2018 concernant des travaux de remblai en rive, littoral et plaines inondables.	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Yacht club pointe-aux-anglais	
	Nom usuel du lieu : Yacht club pointe-aux-anglais	
	N° du lieu : X2121434	Type de lieu : marina, port et quai
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,497909050000:-74,159192422700	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9001-1974 Québec inc.	propriétaire	85 rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	Y2044746	X2121434

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : ensoleillée	<input type="checkbox"/> Précisions	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Denis Poliseno	Propriétaire du Yacht Club	---- 53-54

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Denis Poliseno			

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 16	Nombre de photos intégrées au rapport : 6	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Guillaume Carreau-Lacasse avec un appareil photo de type Canon PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-14\cargu05\7330-15-01-00362-00\2018-08-07		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - +  SO

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel		Échange de courriel avec l'analyste au dossier
2	Croquis		Croquis de la marina du Yatch Club de Pointe aux anglais
3	Autre		Planche contact

10 Équipement utilisé ↓↑ - +  SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	Autre	modèle Measurement revolution	roue de mesure
2	GPS	garmin dakota 10	précision 3 à 10 mètres
3	Clinomètre	suunto	

11 Échantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Le 29 mai 2018, une plainte écrite est reçue au bureau des Laurentides du ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le plaignant affirme que des travaux d'encrochement et de stabilisation en rive et en littoral du lac des Deux-Montagnes sont effectués au Yacht Club de Pointe-aux-Anglais situé à Oka.

13 Description de l'intervention

J'arrive sur le lieu. Je rencontre le propriétaire du Yacht club. Je lui explique le but de mon inspection et débute celle-ci accompagné par le propriétaire.

- Le propriétaire me confirme qu'un analyste du MELCC est venu faire une visite terrain ce printemps. Il n'est pas en mesure de me dire précisément la date à laquelle l'analyste est venu sur le terrain. Il affirme que l'analyste a confirmé au propriétaire du Yacht Club que les travaux qu'il a effectués ne nécessitent pas d'autorisation au préalable du ministère. Il affirme que le décret émis par le ministère pour la réalisation des travaux autorise le propriétaire du Yacht Club à faire des travaux correctif sur les brises lames. Je lui dis que je devrai faire quelques vérifications afin de confirmer ces informations.

**Brise-lame Ouest**

- Je me rends avec le propriétaire au bout du brise-lame situé du côté Ouest de la marina. Le propriétaire me montre la portion du brise-lame où les travaux d'encrochement ont été réalisés. Il affirme que ces travaux d'encrochement ont été réalisés en urgence au mois de mai 2017 lors des inondations. Il affirme qu'il a procédé aux travaux d'encrochement à la demande de la sécurité civile qui craignait que la hausse du niveau des eaux puisse emporter les réservoirs souterrains d'hydrocarbures qui sont enfouis dans ce brise-lame. Il me dit qu'il y avait un risque que le brise-lame soit emporté par les vagues et le niveau de l'eau élevé. (photo 1)
- Je mesure la longueur de l'encrochement à l'aide d'une roue de mesure. Je prends également des coordonnées géographiques aux deux extrémités de l'encrochement. J'obtiens une longueur de 133,61 mètres (Voir Croquis).
- Je détermine la ligne des hautes eaux à l'endroit où a été réalisé l'encrochement en fonction de la ligne formée par les débris déposés dans l'encrochement (indicateur physique). Je détermine la ligne naturelle des hautes eaux (LHE) du lac des Deux-Montagnes? à 6 endroits distincts sur toute la longueur de l'encrochement de manière à avoir une mesure représentative de la rive. Je constate que l'encrochement a été complètement réalisé au-dessus de la LHE, donc en rive du lac. Je constate que l'encrochement possède une largeur moyenne de 2,30 mètres. Je constate que l'encrochement a été aménagé immédiatement au-dessus de la LHE. Ainsi, je conclus que l'encrochement possède une superficie moyenne de 307,3 m<sup>2</sup>. (photos 2-3)
- Je constate que la pierre ajoutée est de calibre semblable au reste de la pierre utilisée pour constituer le brise-lame ouest.

**Brise-Lame Est**

- Je me rends avec le propriétaire sur le brise-lame situé du côté Est de la marina. Le propriétaire me montre la portion du brise-lame où les travaux d'encrochement ont été réalisés. Il m'informe que les travaux ont été réalisés avec une rétrocaveuse. Je mesure la longueur de l'étendue sur laquelle l'encrochement a été réalisé à l'aide d'une roue de mesure. Je prends également deux points GPS aux deux extrémités de l'encrochement. J'obtiens une longueur de 57,38 mètres. (photos 4-5-6)
- Je mesure la longueur du talus à trois endroits distincts. À chacune des trois stations, je détermine la LHE en fonction de la ligne de débris laissés par l'eau sur les roches formant l'encrochement (indicateur physique). (voir croquis)  
**1<sup>er</sup> station**, j'obtiens une longueur de talus de 6,20 mètres. Une longueur de 3,30 mètres de ce talus se retrouve en littoral tandis que 2,90 mètres de cet encrochement se retrouvent en rive. Je mesure également le pourcentage de pente du talus à cet endroit à l'aide d'un clinomètre. J'obtiens un pourcentage de 70%. Je prends une coordonnée géographique à l'endroit où je prends mes mesures.


**2<sup>e</sup> station**, j'obtiens une longueur de talus de 7 mètres. Une longueur de 3,70 mètres de l'encrochement se retrouve en littoral

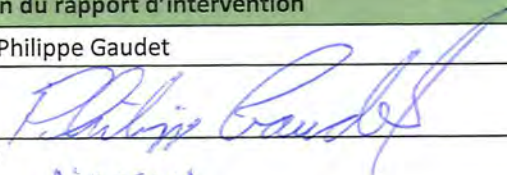
13 Description de l'intervention	
<p>tandis que 3,30 mètres de cet enrochement se retrouvent en rive. Je mesure également le pourcentage de pente du talus à cet endroit à l'aide d'un clinomètre. J'obtiens un pourcentage de 70%. Je prends une coordonnée géographique à l'endroit où je prends mes mesures.</p> <p>3<sup>e</sup> station, J'obtiens une longueur de talus de 7,40 mètres. Une longueur de 4,60 mètres de l'enrochement se retrouve en littoral tandis que 2,80 mètres de cet enrochement se retrouvent en rive. Je mesure également le pourcentage de pente du talus à cet endroit à l'aide d'un clinomètre. J'obtiens un pourcentage de 63%. Je prends une coordonnée géographique à l'endroit où je prends mes mesures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ainsi, j'ai constaté que l'enrochement réalisé sur le brise-lame Est empiète sur une superficie moyenne de 221,87 m<sup>2</sup> en littoral du lac des Deux-Montagnes. Notons que l'enrochement en littoral ne cause apparemment pas d'empiètement supplémentaire sur le lit naturel du cours d'eau. Seule la surface du brise-lame est recouverte de pierre. L'enrochement empiète sur une superficie moyenne de 172,14 m<sup>2</sup> en rive de la rivière des Outaouais.</li> <li>Je constate que la pierre ajoutée est de calibre semblable au reste de la pierre utilisée pour constituer le brise-lame Est.</li> </ul>	
Fin de l'inspection	

14 Vérification complémentaire à l'intervention <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> SO</span>	
<p>Je communique avec l'analyste du MELCC qui s'est rendu sur place. Il me dit qu'étant donné que les travaux ont été réalisés en urgence suite aux dommages causés par les inondations survenues au printemps 2017, il faut considérer le contexte dans lequel ils ont été réalisés. Il affirme également que les travaux réalisés visaient la réparation de brises lames déjà existants. Il ajoute que les travaux réalisés sur la jetée Est n'étaient pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement. (voir courriel en annexe)</p> <p>Je discute des travaux effectués sur les deux brises lames avec ma chef d'équipe. Nous convenons que les travaux réalisés sur les deux brises lames sont de même nature. L'analyste qui s'est rendu sur place a considéré que les travaux réalisés sur le brise-lame Est ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement. Ainsi, nous considérons que les travaux réalisés sur les brises lames Est et Ouest ne nécessitent pas l'obtention d'une autorisation du ministre préalablement à leur réalisation.</p>	

15 Conclusion	
<p>Lors de cette inspection, j'ai constaté que la plainte est fondée. J'ai constaté que l'entreprise Yatch Club de Pointe-aux-Anglais a fait faire des travaux d'enrochement en rive et littoral sur deux jetées dans le lac des Deux-Montagnes. Toutefois, les travaux réalisés ne nécessitaient pas d'autorisation préalablement à leur réalisation, de par la nature des travaux et du milieu touché. Finalement, vu la nature exceptionnelle des inondations survenues en 2017 ayant causé les dommages au brise-lame et du fait qu'une partie des travaux ont été réalisés en urgence, nous considérons, dans cette situation, que ces travaux ne nécessitaient pas d'autorisation préalablement à leurs réalisations.</p> <p>Qui : 9001-1974 Québec inc., propriétaire et exploitant de la marina.</p> <p>Quoi : Travaux de réparation de l'enrochement des brises lames par l'ajout d'enrochement.</p> <p>Quand : Printemps 2017 et printemps 2018</p> <p>Où : les brises lames Est et Ouest du Yatch Club de Pointe-aux-Anglais. L'adresse du Yatch club est le 85 rue de la marina à Oka.</p> <p>Pourquoi : réparer les dommages causés par les inondations survenues au printemps 2017.</p> <p>Comment : Les travaux d'enrochement ont été réalisés avec une rétrocaveuse.</p>	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>	
---	--

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.	
Rédigé par : Guillaume Carreau-Lacasse	Fonction : Inspecteur
Signature : 	Date de signature : 2018-12-06

18 Vérification du rapport d'intervention <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> SO</span>	
Approuvé par : Philippe Gaudet	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2018-12-06
Commentaires : D'ACCORD.	

**Annexe photo**  
7330-15-01-00362-00



*(photo 1)IMG\_4500.JPG*  
réservoirs d'hydrocarbures enfouis dans le brise-lame Ouest



*(photo 2)IMG\_4499.JPG*  
enrochement brise-lame Ouest



*(photo 3)IMG\_4506.JPG*  
enrochement brise-lame Ouest



*(photo 4)IMG\_4507.JPG*  
enrochement brise-lame Est



*(photo 5)IMG\_4513.JPG*  
enrochement brise-lame Est



*(photo 6)IMG\_4510.JPG*  
enrochement brise-lame Est

**Annexe photo**  
7330-15-01-00362-00



IMG\_4498.JPG



IMG\_4501.JPG



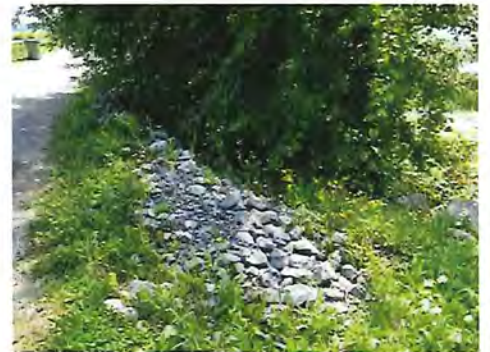
IMG\_4502.JPG



IMG\_4503.JPG



IMG\_4504.JPG



IMG\_4505.JPG



IMG\_4508.JPG



IMG\_4509.JPG



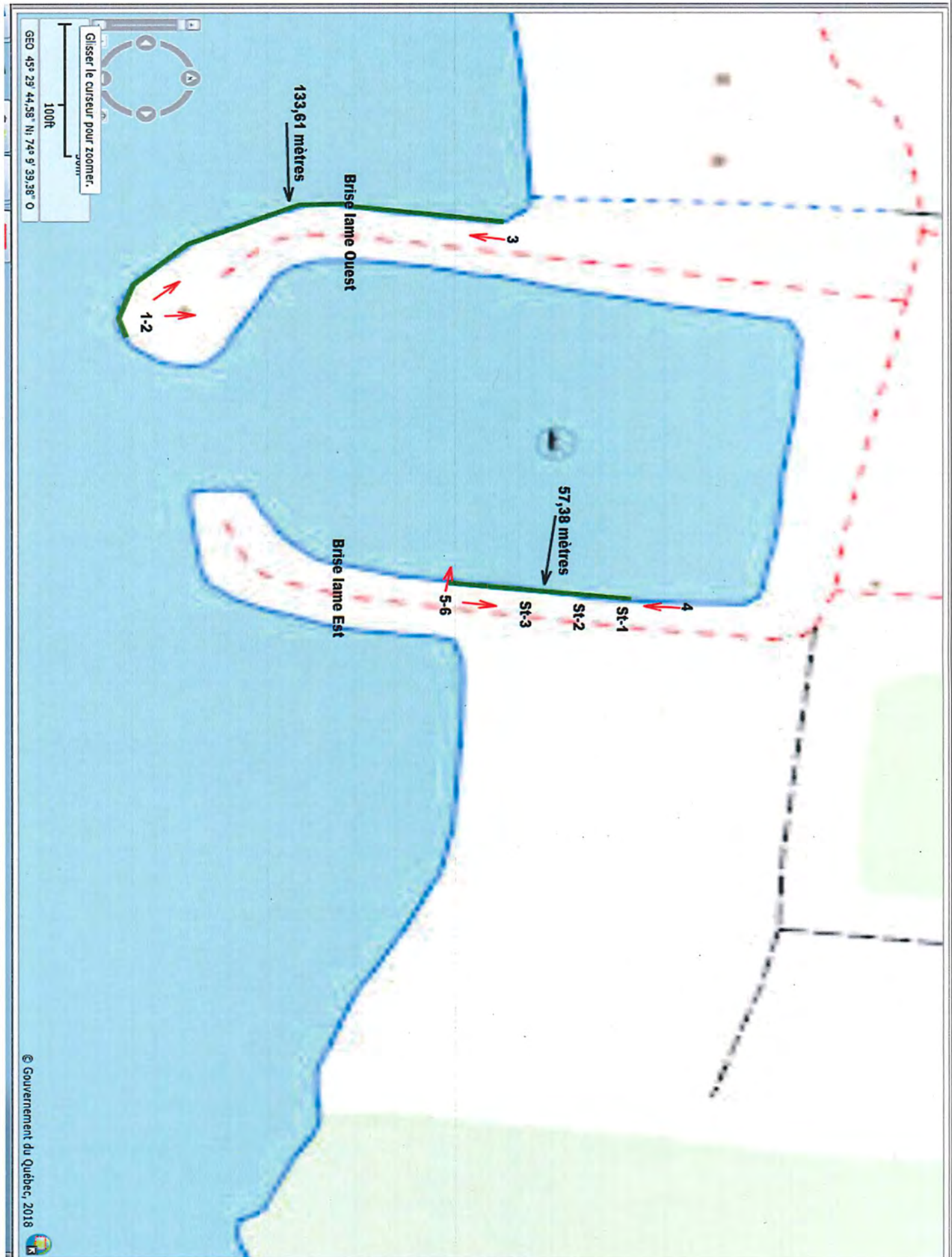
IMG\_4511.JPG



IMG\_4512.JPG

Carte

Titre : Croquis de la marina du Yatch Club de Pointe aux anglais





Source : Atlas géomatique

Lieu : Yatch Club de Pointe aux anglais

Échelle : 1 :1289

Légende :

-  : Portion des travaux d'enrochement
-  : angle de la prise des photos

**INTERVENTION TÉLÉPHONIQUE**

**1 Identification**

Date de l'événement : 2015-05-10	Heure de l'évènement : h	
Date du signalement : 2015-05-10	Heure du signalement : 8 h 14	
Date de l'intervention : 2015-05-10	Heure de début : 8 h 27	Heure de fin : 11 h 44
Intervenant d'urgence : Fouad Ghafir		Accompagné de :

N° intervention : 300960304	Type d'intervention : Intervention d'urgence environnement (téléphonique)
N° gestion documentaire : 7110-15-1572032-016	N° du rapport d'urgence : 401248803
N° demande : 200394985	Type de demande : Urgence
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Objet de l'intervention : Oka- Marina pointe aux anglais- Signalement de déversement d'hydrocarbures vers le lac des deux montagnes.	

**Signalement**

Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Nicolas Lavoie	Répartiteur	COG	418-643-5678

**Lieu**

Nom du lieu : Marina Pointe aux Anglais	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2154559	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	
Milieu impacté : <input checked="" type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol	Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input type="checkbox"/> Surface

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Marina Pointe aux Anglais		85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	Y2113724

**Conditions météo**

SO

**Produits en cause**

Ajouter un produit

SO

Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Diesel	1202		liquide	approximative	1	0	litres
			liquide	approximative			
			liquide	approximative			

**Organismes impliqués  
(Personnes rencontrées)**

SO

**Photos numériques**

SO

**Autres pièces annexées au rapport**

SO

**Échantillons**

SO

**2 Journal des opérations (rapport détaillé)**



Date	Heure	Activités	
1	2015-05-10	8h27	<b>De :</b> Fouad Ghafir <b>À :</b> Nicolas Lavoie (COG) Il m'informe qu'un citoyen a aperçu un boyau de 2 pouces qui laisse couler de l'essence goutte à goutte vers le lac des Deux Montagnes. Aucun responsable de la marina sur place.
2	2015-05-10	8h35	<b>De :</b> Fouad Ghafir <b>À :</b> Martin Lessard (citoyen) Il m'explique qu'un tuyau laisse couler de l'essence vers le Lac. La marina est sous saisi et il n'y a personne sur place. Je l'informe que je vais contacter les services municipaux pour faire des vérifications.



3	2015-05-10	8h44	<b>De :</b> Fouad Ghafir Je cherche le numéro de téléphone de la Marina Pointe-aux-Anglais par Internet Je contacte la marina. Aucune réponse. Je laisse un message de me rappeler.	<b>À :</b> Marina (450-479-8085)
4	2015-05-10	8h50	<b>De :</b> Fouad Ghafir Je rappelle le COG et je demande à ce qu'un représentant des services incendie de la ville d'Oka de m'appeler.	<b>À :</b> COG
5	2015-05-10	8h59	<b>De :</b> Sylvain Johnson (Service incendie Oka 514-603-5166) Je lui explique la situation. Il va envoyer quelqu'un pour vérifier. Je lui remets également les coordonnées du citoyen qui fait le signalement.	<b>À :</b> Fouad Ghafir
6	2015-05-10	9h54	<b>De :</b> Sylvain Johnson M. Johnson me rappelle. Il m'informe que les pompiers sont sur place et qu'il n'y a aucun déversement. Rien qui coule du tuyau. Un petit film est visible sur l'eau qui a disparu avec la pluie.	<b>À :</b> Fouad Ghafir
7	2015-05-10	11h38	<b>De :</b> (Marina 53-54 ) M. 53-54 me contacte à la suite de mon appel. Il m'explique que les réservoirs à essence sont vides depuis plusieurs mois. L'eau de pluie a rempli le tuyau qui a laissé coulé le résiduel. Quantité très limitée mélangée à de l'eau.	<b>À :</b> Fouad Ghafir
8	2015-05-10	11h44	<b>De :</b> Fin de l'intervention.	<b>À :</b>

### 3 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

 SO

### 4 Conclusion

- Signalement de déversement d'essence dans le lac des Deux Montagnes.
- Les pompiers se sont déplacés et n'ont pas constaté de déversement.
- le responsable de la Marina explique c'est le résiduel du tuyau de la pompe a essence qui était rempli d'eau qui a coulé.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés


 SO

### 5 Recommandations

Ainsi, je recommande de Fermer le dossier

#### Autres éléments pertinents

 SO

**Rédigé par :** Fouad Ghafir

**Signature :**

**Date de signature :** 10-11 mai 2015

### 6 Vérification du rapport d'urgence

**Approuvé par :** Yannick Jean

**Fonction :** Adjoint du Coordonnateur aux Urgences Environnementales

**Signature :**

**Date :** 2015-05-11

**Commentaires :** D'accord avec la recommandation.

Le déversement était mineur et l'incident était terminé à l'arrivée des pompiers.

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2019-06-27	Heure de début : 11 h 33	Heure de fin : 11 h 50
Intervention effectuée par : Anne-Sophie Pinsonneault		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200421500	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : Suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301400896	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7610-15-01-04243-03	N° de document : 401824833
But de l'intervention : I-3 - Contrôle des sols contaminés - Yacht club pointe-aux-anglais - Oka	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1	Nom du lieu : 9001-1974 Québec inc.	
	Nom usuel du lieu : Yacht club pointe-aux-anglais	
	N° du lieu : X2121434	Type de lieu : marina, port et quai
	Localisation du lieu : 85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,497909050000:-74,159192422700	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9001-1974 Québec inc.	Propriétaire	85 rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	Y2044746	X2121434

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé	<input type="checkbox"/> Précisions	


<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pierre-Luc Polisenio	Vice-président	Bur.:450 479-8085
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Employé	Bur.:450 479-8085

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Pierre-Luc Polisenio et 53-54		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 2	Nombre de photos intégrées au rapport : 1	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Anne-Sophie Pinsonneault avec un appareil photo de type Canon PowerShot A530. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\pinan03\Yacht club Pointe-aux-Anglais		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8		Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1	1	Grille d'intervention étudiante : Programme sols contaminés, volet promotion de la conformité	
9		Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
10		Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11		Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12		Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>Dans le cadre du programme de contrôle estival des sols contaminés par les étudiants, une visite de ce lieu est à effectuer afin de voir s'il y a encore utilisation des équipements pétroliers à risque élevé et si la réglementation concernant la cessation d'activité est respectée.</p>			
13		Description de l'intervention	
<p>En arrivant sur les lieux, je rencontre une employée qui s'occupe de l'administration de la marina et lui explique le but de ma visite. Je début donc l'intervention en sa présence, mais elle ne semble pas trop être au courant des équipements pétroliers et me réfère donc au vice-président des lieux. Ce dernier m'indique alors qu'il y a quatre pompes servant à alimenter les embarcations et qu'il y a deux réservoirs souterrains de produits pétroliers sur les lieux qui sont encore utilisés. Un contient de l'essence et l'autre contient du diesel. Le vice-président semble croire qu'il y a un système de détection de fuite sur le réservoir. L'homme rencontré ne se rappelle plus de la dernière personne reconnue par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) qui a inspecté le réservoir, mais il affirme que la firme 23-24 maintenance fait des vérifications à chaque années. Sur les lieux, le permis d'utilisation des équipements pétroliers est affiché. J'informe par la suite la personne rencontrée des services offerts par Urgence-Environnement en cas de déversement et des mesures légales à entreprendre avec le Ministère de l'Environnement en cas de cessation des activités. Pour clore ma rencontre, je lui remets le feuillet promouvant l'usage sécuritaire et responsable des équipements pétroliers à risque élevé.</p>			
14		Vérification complémentaire à l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> SO
15		Conclusion	
<p>Lors de cette vérification, aucun manquement n'a été constaté.</p>			
16		Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17		Recommandations	
<p>Ainsi, je recommande la fermeture de l'intervention.</p>			
Rédigé par : Anne-Sophie Pinsonneault		Fonction : Étudiante	
Signature : 		Date de signature : 2019/07/25	
18		Vérification du rapport d'intervention	<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Éric Gauthier		Fonction : Chef d'équipe du contrôle industriel	
Signature : 		Date : 2019/07/25	
<p>Commentaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Transmettre une lettre</p> <p><input type="checkbox"/> Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fermer l'intervention</p>			

**Grille d'intervention étudiante**  
**Programme sols contaminés, volet promotion de la conformité**  
**Centre de contrôle environnemental du Québec**  
**Direction régionale**  
**Région : 15**

Numéro de dossier de la Régie du bâtiment	401071		
Type de produits pétroliers	Essence	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant diesel	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant d'aviation	<input type="checkbox"/>	
	Mazout de chauffage	<input type="checkbox"/>	
Type de poste de distribution de carburant	Libre-service avec surveillance	<input type="checkbox"/>	
	Libre-service sans surveillance (carte-accès)	<input type="checkbox"/>	
	Station-service (poste d'essence avec service)	<input type="checkbox"/>	
	Poste d'aéroport	<input type="checkbox"/>	
	Poste d'utilisateur	Réservoir relié directement à une bouilloire, une génératrice ou un équipement de chauffage	<input type="checkbox"/>
		Autres cas	<input type="checkbox"/>
	Poste de marina	<input type="checkbox"/>	
Dépôt pétrolier	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réservoirs	2		
Volume total des réservoirs	67 730 litres		
Type de réservoir	<input type="checkbox"/> Hors-sol <input checked="" type="checkbox"/> Souterrain		
Système de détection de fuite entre les parois	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non applicable (simple paroi)		
Est-ce que le permis est affiché sur les lieux?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Est-ce que les équipements sont utilisés?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (date de la cessation :    )		
Cessation temporaire ou définitive?	<input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Définitive <input checked="" type="checkbox"/> N/A <sup>1</sup>		
Qui exploite <sup>2</sup> les équipements?	9317-5222 Québec inc.		
	Contrat entre les deux relativement à l'utilisation des équipements?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

<sup>1</sup> Les exigences de la cessation d'activité et du changement d'usage ne s'appliquent pas aux réservoirs qui servent à l'entreposage de mazout de chauffage et qui sont reliés directement au système de chauffage (bouilloire, génératrice, etc.). Mais elles demeurent pour les réservoirs des entreprises qui en font la distribution.

<sup>2</sup> La RQB entend par exploitant du permis, la personne physique, la société ou la compagnie, qui fait fonctionner les équipements pétroliers.

Si l'exploitant est différent du propriétaire des équipements	Qui est responsable de l'entretien?	
Types d'activités exercées sur le site	Entreprise de transport	<input type="checkbox"/>
	Entreprise manufacturière	<input type="checkbox"/>
	Exploitation forestière	<input type="checkbox"/>
	Immeuble multifamilial ou commercial : Marina	<input checked="" type="checkbox"/>
	Industrie minière	<input type="checkbox"/>
	Industrie de la construction	<input type="checkbox"/>
	Autre (spécifiez) :	<input type="checkbox"/>
Visites de la personne reconnue de la RBQ	Date de la dernière inspection	
	Nom de la personne	La personne rencontrée ne connaît pas la dernière personne reconnue par la RBQ, par contre les réservoirs est vérifié à chaque année par la firme R.M. Maintenance.
Est-ce que l'exploitant connaît le service d'Urgence-Environnement?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Remise du fascicule	<input checked="" type="checkbox"/> En personne à : Pierre-Luc Polisenio	
	<input type="checkbox"/> Par courriel à :    le :	





## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laurentides

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2021-07-08	Heure de début : 14 h 01	Heure de fin : 14 h 30
Intervention effectuée par : Minan Alexandre Blehou		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200647433	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : I-3 Contrôle des sols contaminés - Volet Cessation d'activités section IV LQE		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301541917	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7610-15-01-04369-03	N° de document : 402049656
But de l'intervention : Déterminer s'il y a cessation définitive de l'activité. Si elles sont toujours en cours, sensibiliser l'intervenant sur le RPRT en cas de cessation future.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1	Nom du lieu : 9317-5222 Québec inc.	
	Nom usuel du lieu : Yatch club Pointe-aux-Anglais	
	N° du lieu : X2189240	Type de lieu : Marina port de plaisance
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9317-5222 Québec inc.	Propriétaire et exploitant	85, rue de la Marina Oka (Québec) J0N 1E0	Y2113724	X2189240

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ciel court, journée pluvieuse, température : 17 degrés Celsius		<input type="checkbox"/> Précisions



<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Denis Poliseno	Directeur général	Cell. : 53-54

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : DENIS POLISENO		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 11	Nombre de photos intégrées au rapport : 06	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Alexandre Blehou Minan avec un appareil photo de type téléphone intelligent LG X power. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\alemi01\7610-15-01-04369-03\2021-07-08.		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1	1	Grille d'intervention étudiant - Programme sols contaminés, volet promotion de la conformité	
9 Autre pièce annexée au rapport			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel	1	Courriel du 2021-07-12 à DENIS POLISENO
2	Document	2	Planche contact des photographies
10 Équipement utilisé			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11 Échantillon			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12 Mise en contexte			<input type="checkbox"/> SO
<p>La RBQ, étant l'organisme responsable de la qualité et de la sécurité des équipements pétroliers à risques élevés, délivre et renouvelle les permis d'utilisation de ces équipements. Le Code de sécurité prévoit qu'après une cessation d'utilisation de plus de 24 mois, la RBQ considère cela comme étant une cessation définitive. En dessous de ces 24 mois, cela est considéré comme une cessation temporaire à moins que le détenteur du permis ait clairement transmis son intention de cesser définitivement d'utiliser ses équipements. Afin de détecter plus tôt les cas de cessation définitive des activités visées par le RPRT, des interventions terrain d'étudiants sont réalisées auprès des détenteurs de permis d'utilisation.</p>			
13 Description de l'intervention			
<p>Lors de l'inspection, j'ai rencontré le propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je lui ai expliqué le but de l'intervention;</li> <li>- J'ai posé plusieurs questions en lien avec la grille d'intervention qui est jointe à ce rapport;</li> <li>- Je lui explique les mesures et les procédures à prendre en cas de déversement.</li> </ul> <p>Observations lors de l'inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je constate que l'usine est en exploitation;</li> <li>- Les équipements pétroliers sont en place et sont utilisés;</li> <li>- Je vois le permis d'utilisation de la RBQ affiché et les autres documents tels que l'attestation de conformité.</li> <li>- L'entreprise est un port de plaisance.</li> </ul>			
14 Vérification complémentaire à l'intervention			<input checked="" type="checkbox"/> SO
15 Conclusion			
<p>Les équipements pétroliers sont en place et sont utilisés. Je ne détecte aucun manquement à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> ou au <i>règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains</i>.</p>			
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés			↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17 Recommandations			
Ainsi, je recommande la fermeture de l'intervention.			
Rédigé par : Minan Alexandre Blehou		Fonction : étudiant	
Signature : 		Date de signature : 2021-08-09	
18 Vérification du rapport d'intervention			<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Jacinthe Alarie pour Steeve Lachance		Fonction : Chef d'équipe	
Signature : 		Date : 2021-08-09	
<p>Commentaires : Je suis en accord avec les recommandations énoncées, soit de fermer l'intervention.</p>			



**Grille d'intervention étudiante**  
**Programme sols contaminés, volet promotion de la conformité**  
**Centre de contrôle environnemental du Québec**

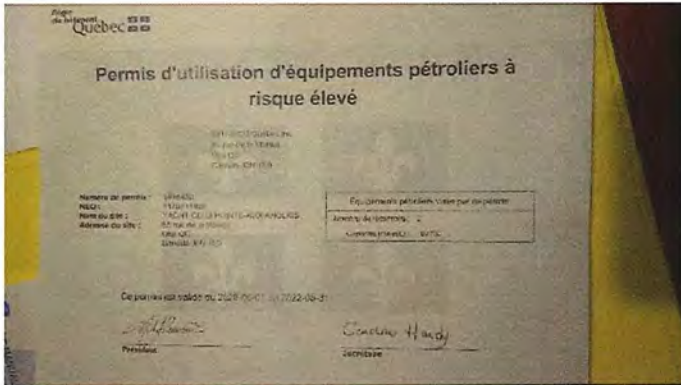
Type de produits pétroliers	Essence		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant diesel		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant d'aviation			
	Mazout de chauffage <sup>1</sup>			
Type de poste de distribution de carburant	Libre-service avec surveillance			
	Libre-service sans surveillance (carte-accès)			
	Station-service (poste d'essence avec service)			
	Poste d'aéroport			
	Poste d'utilisateur	Réservoir relié directement à une bouilloire, une génératrice ou un équipement de chauffage <sup>1</sup>		
		Autres cas (personne désignée)		
	Poste de marina		<input checked="" type="checkbox"/>	
Dépôt pétrolier				
Réservoirs	Nombre	2		
	Volume total	67 730 L		
	Type	----Hors-sol -- <input checked="" type="checkbox"/> ---Souterrain		
Système de détection de fuite entre les parois		<input checked="" type="checkbox"/> __Oui __ Non __N/A (simple paroi)		
Est-ce que le permis est affiché sur les lieux?		__ <input checked="" type="checkbox"/> _ Oui __ Non __ Non vérifié		
Est-ce que les équipements sont utilisés?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui	__ Non (date de la cessation : ) __Temporaire __Définitive __N/A <sup>1</sup>	
Qui exploite <sup>2</sup> les équipements?		Entreprise : Policeno Marina		
Si l'exploitant est différent du propriétaire des équipements		Contrat entre les deux relativement à l'utilisation des équipements? <input checked="" type="checkbox"/> _OUI NON		
Qui est responsable de l'entretien?		53-54		
Types d'activités exercées sur le site	Entreprise de transport			
	Entreprise manufacturière			
	Exploitation forestière			
	Immeuble multifamilial ou commercial			

<sup>1</sup> Les exigences de la cessation d'activité et du changement d'usage ne s'appliquent pas aux réservoirs qui servent à l'entreposage de mazout de chauffage et qui sont reliés directement au système de chauffage (bouilloire, génératrice, etc.). Mais elles demeurent pour les réservoirs des entreprises qui en font la distribution.

<sup>2</sup> La RQB entend par exploitant du permis, la personne physique, la société ou la compagnie, qui fait fonctionner les équipements pétroliers.

		Industrie minière	
		Industrie de la construction	
		Autre (spécifiez) : Marina port de plaisance	<input checked="" type="checkbox"/>
Urgence- Environnement	Est-ce que l'exploitant connaît le service?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui    ___ Non	
	Dépliant remis/transmis	<input checked="" type="checkbox"/> ----Oui	___ Non
	-- <input checked="" type="checkbox"/> --Par courriel	--En personne	
Remise/transmission du dépliant des équipements pétroliers à risque élevé		___ Oui	___ Non
	_ <input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	En personne	

Annexe Photos  
7610-15-01-04369-03



20210708\_141415.jpg (Photo 1 : permis d'utilisation)

20210708\_142801.jpg (Photo 2 : système de détection de fuite)



20210708\_142851.jpg (Photo 3 : première pompe super diesel)

20210708\_142944.jpg (Photo 4 : réservoirs souterrains)



20210708\_141541.jpg (Photo 5 : certificat d'inspection)



20210708\_142851.jpg (Photo 6 : deuxièmes pompe super diesel)

Leblanc, Maude

Annexe 1

**De:** Alexandre Blehou, Minan  
**Envoyé:** 12 juillet 2021 11:56  
**À:**

art. 53-54

**Objet:** dépliant-urgence environnement et équipements-pétrolier  
**Pièces jointes:** Depliant-urgence.pdf; equipements-petrolier.pdf

Bonjour ,  
Comme discuté lors de ma visite chez vous , vous trouverez ci-joint les dépliants de l'urgence environnement et de l'utilisation de matériel a risque élevé.

merci

Annexe 2



20210708\_140808.jpg



20210708\_141336.jpg



20210708\_141415.jpg



20210708\_141541.jpg



20210708\_141604.jpg



20210708\_142117.jpg



20210708\_142730.jpg



20210708\_142801.jpg



20210708\_142851.jpg



20210708\_142906.jpg



20210708\_142944.jpg